

**EMBARGO 17 SEPTEMBRE 2024 12H00**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 17 SEPTEMBRE 2024

### En Creuse ou en Corrèze, plus de 90 % des déplacements domicile-travail au sein du département

En Creuse et en Corrèze, 122 900 « navetteurs » se déplacent régulièrement pour se rendre sur leur lieu de travail. Plus de neuf sur dix vivent et travaillent dans le même département. À l'inverse, 8 % des navetteurs creusois et 6 % des navetteurs corréziens vont travailler dans un département différent de celui dans lequel ils vivent. Ces « travaillant hors » sont, en proportion, plus nombreux que dans la région. Enfin, d'autres arrivent de départements extérieurs pour travailler en Creuse et en Corrèze.

Les navetteurs intradépartementaux parcourent en moyenne près de 12 kilomètres, soit un kilomètre de moins que la moyenne régionale. En Corrèze, comme souvent ailleurs, les femmes parcourent moins de kilomètres que les hommes pour aller travailler lorsque le lieu de travail se situe dans le département. En Creuse, cette distance est la même.

La voiture reste le moyen de locomotion numéro un pour se rendre à son travail. Cette situation entraîne des émissions de CO<sub>2</sub> plus élevées dans ces deux départements, malgré des distances parcourues similaires voire plus faibles qu'aux niveaux régional et national.

Dans ces deux départements, trois profils d'intercommunalités se dessinent : celles qui concentrent des navetteurs vivant et travaillant dans la même intercommunalité, celles qui attirent des travailleurs résidant ailleurs, celles qui sont plus résidentielles.

#### DES DISTANCES DOMICILE-TRAVAIL LÉGÈREMENT PLUS COURTES POUR CEUX QUI VIVENT ET TRAVAILLENT DANS LE MÊME DÉPARTEMENT



**85 500** navetteurs corréziens et **37 400** navetteurs creusois se déplacent pour se rendre sur leur lieu de travail. En Corrèze, les travailleurs arrivant d'autres départements sont plus nombreux que les Corréziens travaillant ailleurs (**+ 1 300 navetteurs**). En Creuse, les flux de travailleurs entrant et sortant du département s'équilibrent.



**9** navetteurs corréziens et creusois **sur 10** travaillent dans leur département



**12 km** de distance parcourue en moyenne par les navetteurs intradépartementaux



1 km de moins que la moyenne régionale



En Corrèze, les **femmes** qui se déplacent à l'intérieur du département parcourent moins de distance que les hommes.  
En Creuse, cette distance est la même.

#### Contacts presse :

Préfecture de Corrèze : Valérie Jandot 05 55 20 56 75 - [pref-communication@correze.gouv.fr](mailto:pref-communication@correze.gouv.fr)

Préfecture de Creuse : Gaëlle Liopé - 07 88 41 64 38 - [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)

Insee : Dominique Morizur - 06 73 64 22 91 - [medias-nouvelle-aquitaine@insee.fr](mailto:medias-nouvelle-aquitaine@insee.fr) @Insee\_NA

**EMBARGO 17 SEPTEMBRE 2024 12H00**

**PLUS DE PERSONNES TRAVAILLENT EN DEHORS DE LEUR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE QU'EN NOUVELLE-AQUITAINE**



**6 %** des navetteurs corrèziens



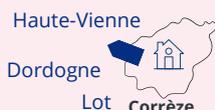
**8 %** des navetteurs creusois



**5 %** des néo-aquitains

Région Nouvelle-Aquitaine

Principaux départements où vont travailler les navetteurs



**LA VOITURE EST PRIVILÉGIÉE POUR SE RENDRE AU TRAVAIL**



- **Plus de 90 %** des navetteurs utilisent un véhicule routier motorisé, notamment la voiture

→ **87 %** dans la région et **75 %** en France métropolitaine

- **Des véhicules plus anciens en Corrèze et en Creuse**

→ **30 %** de voitures de plus de 15 ans contre **25 %** à l'échelle régionale et nationale



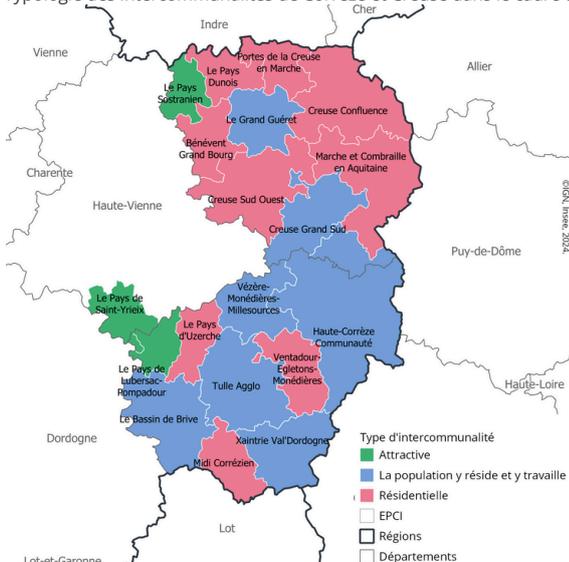
- Les déplacements domicile-travail génèrent **4 %** en Corrèze et **2 %** en Creuse du 1,8 million de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> émises en Nouvelle-Aquitaine lors des navettes domicile-travail

En Corrèze ou en Creuse, **0,8 tonne équivalent CO<sub>2</sub> par an et par navetteur travaillant et vivant dans le même département**

→ comme en Nouvelle-Aquitaine

**DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL, TROIS TYPES D'INTERCOMMUNALITÉS EN CREUSE ET CORRÈZE**

Typologie des intercommunalités de Corrèze et Creuse dans le cadre des déplacements domicile-travail en 2019



- **Attractives** : elles accueillent une part de navetteurs « résidant hors » bien plus importantes que les « travaillant hors »

- **Autonomes** : les déplacements domicile-travail se font majoritairement en interne

- **Résidentielles** : une forte proportion d'actifs qui y résident vont travailler à l'extérieur

Champ : Personnes en emploi de 15 ans ou plus qui se déplacent pour aller travailler et dont les distances domicile-travail sont inférieures à 10 km pour les piétons, à 30 km pour les cyclistes, à 100 km pour les autres modes de transports et qui résident dans le territoire concerné.

Sources : SDES-Insee, enquête Mobilité des personnes 2018-2019 ; Insee, recensement de la population 2019, exploitation complémentaire ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

Tous les résultats de l'étude réalisée en partenariat avec les préfetures de Corrèze et de Creuse dans l'Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 156 : **En Creuse ou en Corrèze, plus de 90 % des déplacements domicile-travail au sein du département** Consultable et téléchargeable gratuitement sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) à partir du 17 septembre 2024 à 12h00.

**Contacts presse :**

**Préfecture de Corrèze :** Valérie Jandot 05 55 20 56 75 - [pref-communication@correze.gouv.fr](mailto:pref-communication@correze.gouv.fr)

**Préfecture de Creuse :** Gaëlle Liopé - 07 88 41 64 38 - [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)

**Insee :** Dominique Morizur - 06 73 64 22 91 - [medias-nouvelle-aquitaine@insee.fr](mailto:medias-nouvelle-aquitaine@insee.fr) @Insee\_NA